

## FICHE D'INSCRIPTION FORMATION DE NATUROPATHE

### Envoi du dossier d'inscription à

Ecole de Naturopathie et de Soins Naturels Agapê  
Joëlle Massy, Directrice Adjointe  
Grand Rue 23  
1958 St-Léonard

ou [ecoleagape@ecoleagape.ch](mailto:ecoleagape@ecoleagape.ch)

### Lieu de formation

*(cocher ce qui convient)*

- Route du Bois Genoud 36, 1023 CRISSIER (VD)  
 Rue de la Chapelle 20, 1958 Uvrier

### Formule

- Standard – 4 ans  
 Rapide – 3 ans

### Données de l'étudiant

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE / N.P.A \_\_\_\_\_

DATE DE  
NAISSANCE \_\_\_\_\_ PROFESSION \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ EMAIL \_\_\_\_\_

En cas de demande complémentaire, vous pouvez joindre l'école au **+41 (0)78 / 735 34 04**

## VUE D'ENSEMBLE DES COÛTS DE LA FORMATION

### Diplôme de praticien en naturopathie - Formation complète ~4 ans (M1 à M5)

La formation complète proposée comprend la formation en **naturopathie** et en **anatomie**. Les coûts indiqués ci-dessous peuvent être amenés à être modifiés en fonction d'éventuelles nouvelles exigences de la *Confédération* ou des *Caisses Maladie* (ajout éventuel de nouveaux modules de cours).

<b>M1</b>	Formation médicale de base	1500 heures de formation	712 heures de présence	Coût 14'240.- CHF
<b>M2</b>	Discipline Naturopathie	Env. 2100 heures de formation*	Env. 1100 heures de présence*	Coût env. 22'000.- CHF
<b>M3</b>	Santé et éthique	60 heures de formation	28 heures de présence	Coût 560.- CHF
<b>M4</b>	Travail de thérapeute	300 heures de formation	104 heures de présence	Coût 2080.- CHF
<b>M5</b>	Diriger et gérer une entreprise	90 heures de formation	28 heures de présence	Coût 560.- CHF
<b>M6</b>	Formation pratique	600 heures de formation	600 heures de présence**	Coût env. 5'000 CHF
<b>M7</b>	Pratique professionnelle sous mentorat	400 heures de pratique	60 heures de mentorat	Coût variable (de 1'000.- à 2'700.- CHF)***

\* les heures et les coûts dépendent de l'option de formation choisie

\*\* dont au minimum 20% d'heures extra-scolaires

\*\*\* variation en fonction du type de mentorat choisi (en groupe ou en individuel)

Tous les coûts mentionnés ci-dessus sont considérés **hors taxe** (HT).

Des facilités de paiement sont proposées ; vous trouverez les informations complémentaires en fin du présent document.

A considérer en sus, les frais uniques d'ouverture de dossier de **CHF 250.00** (HT), ainsi que les frais d'écologie annuels de **CHF 200.00** (HT)

## CONDITIONS D'INSCRIPTION & DOSSIER DE CANDIDATURE

### Prérequis

- ✓ Être en possession d'un(e) CFC, maturité gymnasiale, maturité professionnelle, diplôme de commerce ou de culture générale, baccalauréat ou titre jugé équivalent
- ✓ Absence de procédure judiciaire et /ou de condamnation pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession
- ✓ Entretien avec la Direction d'Agapê (à déterminer d'un commun accord)

### Dossier de candidature à retourner à la Direction de l'école

- ✓ Fiche d'inscription
- ✓ Photo CV physique (pour la carte d'étudiant)
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Extrait de casier judiciaire
- ✓ Curriculum vitae (y compris les annexes – attestations, certificats, diplômes)
- ✓ Règlement interne de l'école dûment signé

### Après l'entretien obligatoire

- ✓ Preuve du versement des CHF 250.00 de frais de dossier  
*Offert en cas d'inscription avant mi-avril de chaque année*

### Modalité de paiement (cochez votre préférence)

- Versement mensuel (ordre permanent)
- Versement total (avant début des cours)

Banque cantonale du Valais  
Ecole de Naturopathie et de Soins Naturels Agapê Sàrl  
1950 Sion

IBAN : CH56 0076 5001 0326 1310 8

En cas de demande pour une **validation des acquis**, merci de prendre contact avec Agapê

Lieu, date

Signature

## FACILITES DE PAIEMENT - INFORMATIONS

Comme vous l'aurez déjà constaté ci-dessus, afin de vous faciliter le financement de votre formation, nous vous proposons diverses modalités de paiement (annuelles ou mensuelles).

Pour certains étudiants et uniquement sur acceptation préalable du dossier, il est possible d'obtenir un emprunt tenant compte d'un échelonnement du versement de la formation jusqu'à 120 mois.

***Exemple d'un emprunt de CHF 10'000.00***

*Un taux d'intérêt annuel effectif entre 4% et 9,95% et une durée de 12 mois engendrent des intérêts totaux entre CHF 318.- et CHF 524.-. Durée: 6-120 mois; Taux d'intérêt annuel maximum (y compris tous les frais du crédit) 9,95%. L'octroi d'un crédit est interdit, s'il entraîne le surendettement du consommateur. (Art. 3 LCD)*

Suivant votre canton de domicile, des possibilités de crédit de formation existent.

## REMBOURSEMENT DE LA CONFEDERATION

Bonne nouvelle pour toutes les personnes qui suivent un cours préparatoire à un examen fédéral : dès 2018, **la Confédération remboursera 50 % des frais de cours engagés.**

Celles et ceux qui se présentent à un examen professionnel peuvent compter sur un soutien financier de CHF 9'500.-- au plus. Pour un examen professionnel supérieur, ce montant s'élève à CHF 10'500.-- maximum. Ce droit demeure, indépendamment du résultat à l'examen. Le site du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) fournit de plus amples informations sur les conditions et la procédure de demande. Le nouveau régime s'applique dès janvier 2018 ([www.sbf.admin.ch/contributions](http://www.sbf.admin.ch/contributions)).

La subvention fédérale est versée après l'examen, mais les frais de cours doivent être réglés avant.

Pour les personnes qui, pour des raisons financières ne peuvent pas payer les frais de cours avant l'examen, il leur suffit de démontrer qu'ils paient moins de CHF 88.-- d'impôt fédéral direct. Dès lors, ils peuvent demander des subventions partielles pendant toute la durée du cours, par tranche de CHF 3'500.-- minimum.

Attention, si les personnes considérées ici ne se présentent pas à l'examen fédéral dans les délais impartis, elles devront rembourser les subventions partielles.

Il existe encore d'autres possibilités de financement en plus de la subvention fédérale. Les associations de branche et les employeurs sont appelés à élaborer des solutions en la matière et les cantons ont la possibilité d'accorder des prêts ; il suffit de se renseigner aux organismes professionnels pour obtenir de plus amples détails.